



# ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

30.06.06

## Séance publique du 27 juin 2006

Annnonce publique et convocation des conseillers: 20 juin 2006

Présents: MM. Mellina, bourgmestre; Breyer, Conter-Klein Mme, Welter, échevins; Becker, Bosseler, Brecht, Filafarro, Gira, Klein, Linden, Pierre, Polfer, Rosenfeld, conseillers; Majeres, secrétaire.

Absente: Mme Gansen-Bertrang (excusée).

### 2.1. Administration générale: conseil communal - commission consultative locale pour étrangers - nomination d'un membre suppléant de nationalité étrangère.

Le conseil communal,

Vu le règlement grand-ducal du 5 août 1989 fixant l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives communales pour étrangers;

Considérant que l'article 1<sup>er</sup> de ce règlement prévoit la constitution d'une telle commission dans les communes dont la population comprend plus de vingt pour cent d'étrangers;

Revu sa délibération du 25 novembre 2005 par laquelle il a fixé la composition de ladite commission, ainsi que la représentation proportionnelle des partis politiques représentés au sein du conseil communal;

Considérant qu'à la suite des nominations auxquelles il a procédé le 21 décembre 2005, le poste d'un membre de nationalité étrangère, revenant au parti politique « Déi Gréng » est resté vacant, faute de proposition de candidature;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins:

- évoquant un rappel afférent adressé au parti concerné en date du 23 février 2006;
- expliquant que, par lettre du 23 mai 2006, le parti politique « Déi Gréng » l'informe de se trouver dans l'impossibilité de désigner un candidat pour le poste de membre suppléant de nationalité étrangère;
- proposant, en l'occurrence, d'y nommer Mme SUCHY Irena, épouse LISZKA, de Pétange, rue Lentz 9 (4752);

Vu l'article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal admis en sa séance du 25 novembre 2005;

Procède au vote, conformément à l'article 19 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Résultat: la candidate est élue à l'unanimité.

Par conséquent, Mme SUCHY Irena, épouse LISZKA, est nommée membre suppléant de nationalité étrangère au sein de la commission locale pour étrangers.

Ampliation de la présente sera transmise

- l'autorité supérieure pour information;
- l'association pour le soutien aux travailleurs immigrés (ASTI) à Luxembourg pour information;
- à Mme SUCHY Irena, épouse LISZKA, pour lui servir de titre.



En séance publique à Pétange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme:  
Pétange, le 27 juin 2006

Le secrétaire,

Le bourgmestre,